



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 40 - Novembre 2008 - 3,05 €

Sommaire

Conférence sur l'évolution
des structures fédérales
pages 2-3

La Poste : ni privatisation,
ni statu-quo pages 4-6

Poste : le passé
pari pour l'avenir pages 7-8

Conférence UFR - FAPT - CGT
page 9

Colloque des téléphonistes
au XX^e siècle pages 10-11

Vie de l'IHS page 12

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Bon sens et réalisme

L'accélération brutale de la crise du capitalisme mondialisé crée une situation dont il serait difficile de mesurer tous les effets dans le temps.

Dans l'immédiat, la comparaison entre la générosité financière prodiguée à l'égard du capital et la dureté de la politique antisociale du gouvernement à l'encontre du monde du travail soulève une indignation marquée du sceau du bon sens populaire.

Par exemple, mettre en contradiction l'annonce du président de La Poste de transformer le service public en société anonyme, au motif de pouvoir disposer d'argent frais (3 milliards d'euros) alors que les finances publiques volent au secours des banques privées à hauteur de 360 milliards d'euros est une saine et juste réaction.

Pendant, si la contradiction est évidente, ce n'est pas sa seule dénonciation qui, sur le fond, suffira à contraindre le gouvernement à la reculade. D'ailleurs, les déclarations de MM Sarkozy et Fillon se sont multipliées pour claironner "qu'il n'était pas question d'abandonner les réformes et la modernisation de l'économie". Le capitalisme, même affublé d'une étiquette "néolibérale" ou "social-libérale", est confronté à la crise qu'il génère naturellement.

En ce domaine, des rappels historiques ne seraient pas hors actualité. Jouant pleinement son rôle, ce numéro du Relais s'y emploie.

De tout temps, les secteurs publics et les statuts du personnel ont constitué une digue efficace pour s'opposer à la voracité du capital qui n'a cessé de vouloir s'emparer des marchés les plus rentables.

La lutte contre la privatisation va s'aiguiser. La mobilisation syndicale et l'action du personnel, renforcées par la large union réalisée, peuvent mettre le gouvernement en échec.

Face au martelage médiatique des esprits vantant la "nécessité" des réformes et de la modernisation, la bataille des idées revêt, à l'image du contexte actuel, une importance exceptionnelle. Soyons réalistes, avec les mêmes mots utilisés par les uns et les autres, des idées sous-jacentes peuvent ne pas avoir le même sens. D'où l'intérêt d'en débattre.

Albert LE GUERN

Conférence sur l'évolution nationales et départementales

Aux journées d'études des Secrétaires Départementaux des 25 et 26 août 2008 (extraits)¹

*Pour savoir
où l'on va,
il faut savoir
d'où l'on vient.*

1) **Les structures sont des outils** pour aller vers les objectifs que définit l'orientation, donc quelles structures pour quel syndicalisme ?

Un syndicalisme pour satisfaire les revendications et plus largement transformer la société en profondeur, aller vers l'émancipation sociale.

Étant confédérée, la Fédération a des structures qui s'inscrivent avec leurs particularités dans celles de la Confédération.

2) **Elles sont très liées à l'histoire, aux luttes**. Nous sommes donc obligés, même si nous nous limitons à l'histoire des structures, de rappeler des faits historiques qui ont joué un rôle dans l'évolution des structures.

3) **L'histoire de la Fédération CGT des PTT, c'est l'histoire d'un syndicalisme au sein d'une administration d'État**, donc concernée par les structures étatiques, et très près du pouvoir politique. Ses structures devront tenir compte de cette situation.

Au fil du temps...

1788 – L'État veut diminuer de 25 à 30 sols le prix de la course à cheval sous Louis XVI. Un Maître de Poste de Conneux dans le Gard, Alexis Gensoul, fait signer une pétition. Il est donc notre ancêtre, notre premier responsable syndical ! Sans que les syndicats soient encore connus.

En 1884, l'existence des syndicats est reconnue dans le privé, mais pas question de syndicat chez les fonctionnaires.

Le premier syndicat est un syndicat national de catégorie, celui des ouvriers qui naît en 1899. Il adhère à la CGT naissante. Ce n'est donc pas une structure uniquement professionnelle.

En 1900, se crée le syndicat des sous-agents (facteurs) et l'association générale des agents. Voyez la nuance entre syndicat et association !

En 1910, le syndicat des facteurs adhère à la CGT, la même année naît « la première Fédération Postale ». Mais les trois organisations gardent leur autonomie totale. Bien que deux d'entre elles adhèrent à la CGT, la Fédération Postale n'y adhère pas ! Les structures verticales dominent toujours le syndicalisme naissant dans les PTT.

1914 – C'est la guerre, la CGT et la Fédération Postale se disloquent, les heurts entre catégories s'enveniment... Toutefois l'idée de reconstruire une fédération revient avec force, le congrès constitutif a lieu les

28/29/30 août 1919, la 2^e Fédération Postale est née, elle adhère à la CGT. Dans les débats, deux thèses s'affrontent, deux conceptions des structures. Il y a celle, « révolutionnaire », pour « une fédération souveraine ayant pouvoir sur les syndicats nationaux, une fédération qui réponde aux besoins du syndicalisme révolutionnaire ». L'autre, « réformiste », une fédération constituée avec les trois syndicats indépendants. C'est cette dernière qui l'emporte.

1921 – La scission politique se répercute dans la CGT. La confédération se divise en juillet 1921, la majorité est réformiste. La minorité devient la CGTU en juin 1922. Entre temps, en avril 1922, les congrès des 3 syndicats de catégories des PTT se réunissent parallèlement. La Fédération Postale garde les structures des syndicats nationaux de catégories avec un syndicat national des agents prépondérant.

De leur côté les minoritaires créent la **Fédération Postale Unitaire**. C'est une fédération, unique souveraine avec des syndicats départementaux uniques : ouvriers, sous-agents, agents. Mais elle conserve des commissions de catégories qui sont dépendantes de la fédération, ce qui est à l'opposé des structures de la Fédération Postale.

Il y a donc deux fédérations, la Fédération Postale et la Fédération Postale Unitaire. Cette dernière crée les premiers syndicats départementaux.

À la réunification, en décembre 1935, on capitalisera 52 000 adhérents à la F P et 8 000 à la F P U, surtout dans la région parisienne. On retrouvera les structures de 1919 (primauté des syndicats nationaux de catégorie) jusqu'à la dissolution de la CGT et de ses fédérations en octobre-novembre 1940 par Pétain.

En **1943**, la CGT se réunifie sur la base de la réunification de 1935... et reste donc réformiste. La Fédération des PTT également, en application des accords du Perreux.

Septembre 1945, au congrès de Limoges, c'est l'ancienne minorité, c'est-à-dire la **Fédération Postale Unitaire** des années 1922 à 1935, qui est majoritaire. La Fédération est souveraine et les syndicats départementaux uniques, toutes les catégories dépendent d'elle. Mais dans les départements, l'esprit catégoriel demeure et le syndicat unique s'installe peu à peu au gré du rapport de force entre les deux tendances.

Au congrès extraordinaire de décembre **1946**, les structures fédérales vont à nouveau être à l'ordre du jour. Il est recherché :

– une meilleure fonctionnement des nouvelles organisations [les syndicats départementaux].

– une participation plus large des syndiqués à la vie syndicale, pour sauvegarder l'unité de notre groupement (fédération).

Les statuts sont « ficelés ». Compte tenu de la situation

Le relais

10^e année de parution Trimestriel - 3,05 €

Directeur de la publication: Bernard Bouche

Rédaction administration: 263, rue de Paris, case 545 - 93515 Montreuil Cedex

4^e trimestre 2008

Dépot légal à parution
CPPAD N° 0902 GB1018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens



des structures fédérales mentales (1919-1998)

ementaux

du moment, l'histoire retiendra que la Fédération s'est donné les moyens de son action. La scission de 1947-1948, qui conduira au départ de la minorité, fera que ces statuts ne seront pas appliqués dans toute leur rigueur.

Bien sûr, le syndicat unique est réaffirmé, la composition de sa direction est précisée en détails en tenant compte des catégories. Un règlement intérieur sera homologué par la fédération. Il prévoit que le syndicat départemental ne pourra pas décider ou déclencher une action à caractère national.

Des commissions techniques par catégories sont appelées à travailler sur les questions « purement » catégorielles, sous l'autorité du syndicat ou de la fédération.

Le conseil national des 22 et 23 mai 1950 remet sur la sellette les structures de la fédération. Est pointé un manque d'activité dans les catégories. Le syndicat unique en serait-il le responsable ?

Lors du congrès de **décembre 1950**, les difficultés de la lutte sont encore imputées aux structures.

À ce congrès, Georges Frischmann remplace Fernand Piccot au poste de secrétaire général. Il va s'employer à faire fonctionner le syndicat unique et les commissions de catégories en alliant la fermeté et la souplesse.

Les catégories deviendront, petit à petit, après le reclassement contesté de la fonction publique, le vivier de l'action de masse de la fédération, surtout après la grève d'août

1953. La fédération va jusqu'à publier 17 journaux de catégorie. Une journée des congrès fédéraux est réservée à la réunion des commissions de catégorie qui auront chacune un programme détaillé.

Pourquoi une telle diversité après la lutte pour un syndicat unique ? Le constat s'est imposé : les travailleurs des PTT réagissent d'abord en fonction de leur vécu catégoriel, à partir duquel se construisent les revendications et s'organisent les luttes. Il faut donc diversifier au maximum l'activité catégorielle pour que vive une véritable activité de masse, indispensable à une prise de conscience de l'utilité du syndicat, y compris pour aller vers l'émancipation sociale.

Après 1950, cette conception va conduire à une direction ayant « une structure fédérale transversale souveraine » à tous les niveaux. Elle aura tous les pouvoirs de décision. Et dans cette structure, des commissions nationales et départementales de catégorie très actives ayant une grande autonomie ; autonomie qui sera la source de multiples actions et succès catégoriels.

Les commissions de catégorie seront un excellent outil pour l'activité de masse, excellent outil aussi pour les élections, car dans les PTT les élections avaient lieu par commission de catégorie, on en comptait 22.

Les évolutions des structures des fédérations des PTT allant de la

primauté des catégories à la primauté du syndicat montrent que le syndicalisme, en général, a pris de la qualité dans les PTT, ce qui s'est vérifié dans la qualité des luttes, aussi bien celles des PTT que celles de la fonction publique ou interprofessionnelles.

1960-1980, adaptations secondaires compte tenu des évolutions des structures administratives.

1985 congrès de Bourges. Les statuts fédéraux sont retravaillés pour donner à la section syndicale un rôle encore plus important. En effet le syndicat départemental actuel, loin d'être un outil centralisateur, est conçu pour être un outil de la décentralisation de l'activité syndicale, animateur des sections des centres ou des services du département et interventionniste dans les déserts syndicaux, pour développer l'activité syndicale et la CGT. Parallèlement, il est prévu d'intégrer davantage les commissions de catégorie dans l'activité fédérale en général. Le but est de donner encore plus de cohérence à la direction fédérale tout en développant l'activité diversifiée, prenant tout en compte, non seulement les carrières spécifiques aux catégories, mais aussi l'activité mixte, le social, les jeunes, l'auxiliaire, etc. Les candidatures à la CE fédérale sont proposées par lettres alphabétiques, en veillant à leur équilibre catégoriel. Les unions régionales sont placées sous la responsabilité des secrétaires départementaux et des membres de

la CE fédérale de la région. Les attaques frontales de la privatisation dès 1987 et la suite ont laissé en pointillés le travail nécessaire pour faire entrer ces statuts dans la vie.

En 1990 : Loi Quilès, la fin des PTT administration d'Etat. Cela conduit à une réflexion sur l'évolution des statuts.

En 1997, c'est l'ouverture du capital de France Telecom donc sa privatisation.

En 1998, au congrès de l'évolution du secteur de la communication, décision de changer d'appellation, changement qui concerne toutes les structures, pour permettre d'élargir nos champs d'action dans les services nouveaux privatisés. Toujours avec le même souci que nos anciens de 1919 : avoir des structures qui répondent aux besoins et aux attentes des salariés du secteur. « Des salariés solidaires et non concurrents ». Ce n'est plus le syndicat unique des PTT, mais le **syndicat unique des Activités Postales et de Télécommunications**. Il n'y a donc pas de rupture entre le passé et le présent.

Ceci dit, **« l'histoire ne donne pas de leçon, ni ne prédit l'avenir »** nous dit l'historien Jacques Legoff **« mais elle en éclaire les choix ! »**. C'est un constat qui mérite réflexion.

Serge LOTTIER

1. Le texte intégral de cette conférence a été publié au courrier fédéral.

La Po ni privatisation

Un projet de privatisation de La Poste est sur la table. Il n'a pas d'autre objectif que "de créer de la valeur pour l'actionnaire". Par expériences nous pouvons en imaginer les conséquences négatives pour le plus grand nombre. Nous devons le mettre en échec. Lui opposer le statu quo ne serait pas une alternative. Quarante années d'une gestion pour tenter de le formater aux normes d'une Europe libérale a mis à mal le plus vieux service public français. Pourtant des besoins auxquels il pourrait répondre demeurent, d'autres se transforment, voire apparaissent. Que faire et comment ?

Un survol, même succinct, de quelques moments forts de son histoire peut nous aider à y réfléchir et à participer au grand débat demandé par les syndicats et les partis de gauche sur le sujet.

Une longue histoire

Les historiens situent longtemps avant notre ère les prémices de la poste. Ils évoquent d'abord la transmission occasionnelle de messages oraux par des intermédiaires, puis, à partir de l'utilisation de l'écriture, le transport de ses divers supports.

Ce besoin s'accroît parallèlement à la construction de la vie sociale, économique et politique.

Hérodote attribue à Cyrus, roi de Perse, l'organisation du premier réseau de transport de messages par un système de relais avec chevaux sur les voies militaires de son royaume.

En France, au Moyen Age, les grandes communautés religieuses, les universités, des groupes corporatifs disposent chacun de leur propre réseau.

C'est Louis XI, vers 1464, qui remet en place les relais à chevaux, de 7 en 7 lieues...

En 1603, Henri IV décide que ses courriers pourront transporter les objets de correspondance privée. Les tarifs élevés limitent de fait le trafic aux correspondances de caractère administratif et commercial.

Plus tard, afin de refleurir les caisses royales, la poste est vendue à des financiers. Ils en assurent l'exploitation contre la perception de taxes.

Louvois réorganise le service en normalisant et centralisant son fonctionnement. Il installe le monopole que Turgot conforte ensuite.

Restituée à la nation

En 1790, l'Assemblée Nationale restitue la poste à la Nation. La première Instruction Générale (1792)

confirme l'importance de son rôle : "c'est à la faveur de cette industrieuse circulation que s'étendent et se multiplient les progrès des lumières en tout genre".

Les agents sont recrutés par l'Etat qui fixe les attributions et le salaire. La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen affirme : "tous les citoyens sont admissibles à toutes les places, emplois et fonctions publiques. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence que leurs choix et leurs talents".

Dans le même temps, le directeur de la poste interroge :

"Doit-on envisager les postes uniquement sous le rapport de l'utilité publique ou comme une partie essentielle du revenu public ?"

En vérité la réponse définitive n'est jamais venue. Au gré de l'histoire, des luttes et des rapports de forces, un des deux termes de l'alternative peut peser plus que l'autre sans jamais le faire disparaître.

Napoléon utilise la poste et étend la conception de la poste française aux Pays occupés. Son modèle est plus politique et policier que fiscal. La poste lui sert à transmettre des ordres, des informations, à communiquer sur ses victoires mais aussi à se tenir informé de l'état de l'opinion dans les provinces, à espionner le courrier de ses opposants par le recours au "cabinet noir", déjà utilisé par la monarchie.

D É C R E T S

DE

N° 1301.

LA CONVENTION NATIONALE, CONCERNANT LES POSTES ET MESSAGERIES.

Décret relatif à l'organisation des Postes et Messageries en régie nationale.

Des 23 et 24 juillet 1793, l'an second de la République Française.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ses comités de finance, de commerce et d'agriculture, relativement à l'exécution du décret qui réunit les postes et messageries en régie nationale, décrète ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Dispositions générales.

ART. 1er. Il sera établi dans tous les lieux où la plus grande utilité l'exigera, des bureaux pour le dépôt et la distribution des dépêches, leregistrement des voyageurs, le chargement et la remise des sommes et valeurs des paquets, ballots et marchandises; mais les nouveaux établissements ni les changements ne pourront se faire définitivement qu'en vertu d'un décret du corps législatif, sur la demande de l'administration, à laquelle sera joint l'avis des départemens et des districts.

Il. Il sera incessamment procédé à la formation d'une nouvelle administration des postes et messageries; cette administration, attendu la réunion, sera composée de neuf administrateurs élus par la convention nationale, sur la pré-

Le 29 août 1790, l'Assemblée décide que les Postes seront placées sous l'autorité d'un Directoire des Postes; les décrets des 23 et 24 juillet 1793 compléteront cette décision de restituer la Poste à la Nation.

Poste : n, ni statu quo

La poste forge son image

Au 19^e siècle, la poste bénéficie des transformations qui marquent la société française et contribue à les amplifier. Elle s'empare des progrès techniques, les stimule, participe au développement économique, industriel et commercial, contribue à la circulation des idées et à la construction de l'unité nationale.

La loi du 1^{er} avril 1829 instaure la distribution et le relevage du courrier, un jour sur deux, dans toutes les communes. Jusque là, plus de 35 500 communes où résident les 3/4 de la population ne sont pas desservies. Il faut donc constituer un véritable réseau et recruter, d'autant que, dès 1831, le service devient progressivement quotidien.

La poste construit son image qu'elle veut nationale. Les facteurs portent tous le même uniforme, les communes installent le même modèle de boîtes aux lettres. Les usagers peuvent vérifier la rapidité du service puisque les lettres reçoivent un timbre à date tant au départ qu'à l'arrivée.

Elle met en place un nouveau système de comptabilité afin de "connaître tous les jours la situation de tous les agents de l'administration sur tous les points du service, ainsi que celle de l'administration elle-même".

Ce qui n'empêche pas les énormes abus dus à la tarification multiple. C'est la Révolution de 1848 (loi du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

TAXE DES LETTRES.

Le Directeur de l'Administration Générale des Postes de la République a eu l'honneur d'appeler de nouveau l'attention du Public sur les principales dispositions du décret du 24 août 1848, relatif à la taxe des lettres, dont le texte en vigueur est donné au 1^{er} janvier prochain, et faire connaître en même temps les mesures d'exécution arrêtées le 13 de ce mois par M. le Ministre des Finances.

A partir du 1^{er} janvier 1849, toute lettre circulant du bureau à bureau, dans toute l'étendue du territoire de la France, de la Corse et de l'Algérie, sera taxée ainsi qu'il suit :

Pour une lettre dont le poids n'excède pas 7 grammes 12 centimes

Autrefois de 7 grammes 10 et jusqu'à 15 grammes 10 centimes

Autrefois de 15 grammes et jusqu'à 100 grammes 1 franc

Les lettres ou paquets dont le poids dépasse 100 grammes appartiennent au supplément de taxe de un franc pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.

Du décret du 24 août 1848 à l'émission du premier timbre français au 1er janvier 1849.

24 août 1848) qui impose en 1849 l'émission du premier timbre poste français. Apposé par l'expéditeur, son montant dépend du poids de l'objet et non de la distance à parcourir. Il contribue à l'égalité de traitement des usagers.

La poste cherche à aller toujours plus loin et plus vite. Avec l'utilisation de la vapeur, le courrier emprunte des paquebots-poste, des wagons-poste pour son acheminement et son tri. Au début du 20^e siècle, c'est le premier transport par avion (1912), puis, en 1927, la création de l'Aéropostale et la mise en circulation des premières voitures de la poste automobile rurale.

Le fonctionnement de la poste repose sur l'articulation de plusieurs réseaux : un réseau de collecte du courrier, un réseau de tri et d'acheminement, un réseau de distribution, un réseau de guichets, ... Ils couvrent tout le territoire, assurent des échanges internationaux, per-

mettent à chaque citoyen d'entrer en relation avec le reste de la société et réciproquement. Les réseaux existent, il suffit de les utiliser pour développer de nouvelles activités qui correspondent aux besoins du public et d'une société capitaliste qui, pour s'enrichir, veut le développement de l'industrie, de la finance, du commerce.

D'ailleurs comme l'affirme un haut fonctionnaire de l'époque "chaque amélioration apportée au service postal rend au trésor plus qu'elle ne lui coûte".

En 1873, une loi ordonne la gestion par le service postal des bureaux télégraphiques municipaux. Ce processus se prolonge ensuite, au gré des inventions nouvelles, par l'exploitation du téléphone et de la radiodiffusion. En 1879, c'est la possibilité de s'abonner aux journaux et périodiques.

Depuis le 17^e siècle, la poste intervient dans les activités financières. La caisse natio-

nale d'épargne est créée en 1881. Les usagers bénéficient d'un service identique sur tout le territoire, d'un placement sûr et l'Etat, pour des missions dites d'intérêt général, peut ainsi disposer de fonds collectés jusque dans le plus petit village.

En 1918, c'est la création des chèques postaux. La poste est chargée de vulgariser l'utilisation du chèque, d'ailleurs jusqu'en 1966 elle gère, à elle

seule, plus de comptes que toutes les autres institutions bancaires.

Un personnel qui s'organise

Ce dynamisme de la poste est fragile. En 1911, ses responsables avouent que "presque tous les services créés depuis 30 ans ont été mis à la disposition du public sans augmentation du nombre des guichets".

Le personnel est mal payé et pas assez nombreux. Il connaît le sort des ouvriers. Très tôt, il fonde des associations, des syndicats, les femmes y contribuent de manière significative. Il donne une place prépondérante à la CGT. Il impose, au prix de luttes et de sanctions, le fait syndical avant que la loi ne lui en reconnaisse enfin le droit à la Libération. Ses missions, ses contacts quotidiens avec un large public le rendent attentif et souvent acteur de la vie sociale et

politique. Il prend conscience du lien étroit qui existe entre le sort de ses revendications et celui du service public. Dès 1906-1909, il dénonce la gabegie ministérielle dans la gestion des fonds publics.

Le budget annexe

En 1921, le rapport Fayol, commandé officiellement, préconise l'alignement des méthodes d'organisation et de gestion de l'administration et particulièrement des PTT sur celles du secteur privé.

En 1923, la loi institue un budget annexe des PTT. Il doit donner une vision plus claire des comptes, permettre l'équilibre entre les recettes et les dépenses, autoriser le recours à l'emprunt. En vérité, c'est un compromis qui satisfait les partisans de l'autonomie, les partisans de la nationalisation, les partisans d'un système mixte monopole fiscal/monopole industriel. Les affrontements entre les différentes thèses ressurgissent à chaque moment décisif.

La Poste n'est pas prioritaire

À la Libération, c'est la conquête du statut des fonctionnaires et des droits qui s'y rattachent. Le secteur public étendu et rénové joue un rôle décisif dans la reconstruction du Pays mais... les PTT ne font pas partie des priorités. C'est ce que confirment les 1^{er} et 2^e plans (1949/57). Tous les engagements du 3^e ne sont pas tenus mais la poste est contrainte de financer ses investissements par un autofinancement qui passe de 48,5 % en 1958 à 100 % en 1961. Cela "justifie" la compression de la masse salariale et l'augmentation des tarifs et de l'endettement.

La commission du VI^e plan (1971/75) déclare : "les réserves de souplesse des services sont épuisées et il en résulte une lente mais indiscutable détérioration de la qualité de service qui représente un handicap réel pour une bonne marche de l'économie du Pays". Celle du VII^e plan (1976/80) ajoute : "le retard d'équipement des zones urbaines et surtout des banlieues et grandes agglomérations reste important". Facile alors pour les privatiseurs de dénoncer "l'inefficacité" du service public !!!

On comprend que durant toute cette période le personnel des PTT prenne toute sa place dans des luttes professionnelles et interprofessionnelles dans lesquelles il met en avant ses revendications immédiates, son refus de toute forme de privatisation, son exigence de moyens pour le service public. La CGT dénonce la gestion autoritaire et bureaucratique de la poste, les prélèvements financiers massifs opérés au bénéfice de l'Etat, des banques, des fournisseurs, des gros usa-

gers qui la privent des moyens de sa modernisation. Tous ces combats convergent avec des mobilisations politiques et citoyennes qui permettent malgré tout de maintenir une présence et une qualité de service que beaucoup de Pays nous envient.

L'Europe libérale

Après le bref et modeste ballon d'oxygène apporté au service public en 1981, c'est rapidement le retour de la rigueur. Tous les gouvernements qui se succèdent ensuite se différencient, éventuellement, par le rythme de mise en œuvre et la justification d'un projet identique. Il s'agit de privatiser les services publics. Seul devrait subsister selon eux "un service universel", sorte de minima destiné aux perdants de la mondialisation mais dont ni l'étendue, ni le financement du service, ni "l'entreprise" pour l'assurer, ne seraient véritablement garantis.

Au fil de leur histoire, le service public postal et les postiers ont montré leur

capacité d'adaptation et de mobilisation pour servir l'intérêt général.

Aujourd'hui, le service s'est réduit, dégradé, dénaturé en raison d'une gestion qui le soumet aux dogmes d'une construction européenne libérale.

Grâce aux luttes, il conserve toutefois une activité et un potentiel auquel le public est attaché.

Des besoins demeurent, d'autres se transforment ou apparaissent : besoins d'égalité, de solidarité, d'emplois, de sécurité, de confidentialité, de respect des ressources de la planète, d'attractivité des territoires, d'accès à tous les moyens de paiement, d'épargne, de communication, d'accès à la culture, de stimuler la libre circulation des idées,...

Le service public postal peut participer à la satisfaction de ces besoins.

C'est le but de la mobilisation qui s'engage d'empêcher sa privatisation. C'est le but du débat public de construire ensemble le service public que nous voulons.

Alain GAUTHERON

Parmi les sources:

Histoire des postes, T1 paru en 1946, T2 en 1947 par Eugène Vaillé "Que sais-je ?" PUF

Les postiers, Louis Cumin Ed. Universitaires 1984

Raconte moi la Poste, Ed Hemma 1996

La Poste, André Darrigrand et Sylvie Pelissier "Que sais-je ?" n° 260 paru en 1996 PUF
Les grands débats sur la Poste au 19^e et 20^e siècles, par Dominique Piolet n°4/1998 collection de la mission de recherche de La Poste

Les rapports du Sénat : "Sauver la Poste" de Gérard Larcher (UMP) parus en 1997 et 1998

Le patrimoine de la Poste, Flohic Editions 1996

PTT : si on gérait autrement ? Ed. de la fédération CGT des PTT 1984

La Poste malade de la politique du profit. René Ailloud pub. du centre confédéral d'études économiques de la CGT 1979

Le besoin de services publics. L'exemple des services publics de réseaux-Pub. de la CGT sept. 2006

POSTE : le passé, pari pour l'avenir

Trop jeune, notre institut d'histoire, car Le Relais n'aurait pas manqué de présenter ces ouvrages concernant La Poste, le service public, les analyses et propositions de la CGT.

Comme le dit Alain Gautheron, dans les pages précédentes de ce numéro du Relais : La Poste, ni privatisation, ni statut quo, ce qui suit est à la fois la preuve que la CGT dans les PTT n'a jamais manqué de propositions pour sauvegarder et améliorer le service public de la Poste.

1979 - **La Poste malade de la politique du profit** - Centre Confédéral d'Etudes Economiques de la CGT.

Relisons quelques extraits de la préface de **Georges Frischmann**, secrétaire général de la Fédération CGT-PTT.

"Le sujet est d'actualité du fait même que la crise des PTT, la crise de la Poste, en particulier, atteint sa plus grande acuité. Jamais la presse et le public ne se sont posés, en effet, autant de questions sur la Poste depuis quelques années..."

Pour expliquer cette situation, le gouvernement et sa presse avancent divers faux prétextes : les structures de l'administration seraient vieillottes pour ne pas dire archaïques, le Statut des Fonctionnaires serait trop contraignant, les charges salariales augmenteraient trop vite, les grèves seraient trop fréquentes... et pour tout dire, les postiers auraient perdu "l'esprit postier" ! Or, sur cette crise de la Poste, les postiers ont, bien entendu, eux aussi leur opinion. Cette étude le dira...

Pour décrire la Poste, la presse parle volontiers d'"entreprise-PTT" et un autre de ses ministres, M. Galley, déclarait en 1971 : "Je serai le PDG des PTT".

Pour notre part, nous pensons que la Poste est beaucoup plus qu'une entreprise. C'est un grand service public indispensable à la Nation au même titre que l'Education Nationale, la Justice ou la Défense Nationale.

Si elle est aujourd'hui malade, c'est précisément de la politique dite "industrielle et commerciale" qui, depuis 20 ans, au nom de la rentabilité, lui a

refusé les moyens de développement tout en organisant le détournement de ses ressources au profit des grandes entreprises privées.

Le personnel, ses syndicats, ses luttes ne sont pas en cause. Les responsabilités de la dégradation de ce service public se situent dans le refus obstiné d'accorder les moyens nécessaires à son fonctionnement, en crédits et en effectifs..."

1984 - "**PTT si on gérait autrement ?**" - Supplément au journal "La Fédération des Postes et Télécommunications".

Albert Le Guern, secrétaire général, signe à son tour la préface, extraits.

"On affirme avec juste raison que l'histoire ne se reproduit jamais de la même manière. Toutefois, l'histoire permet d'acquérir de l'expérience et de tirer des enseignements précieux pour appréhender les évolutions de la société dans laquelle nous vivons et luttons.

Cette expérience nous apprend qu'en France la naissance puis l'extension d'un vaste secteur public et nationalisé se sont étroitement confondus avec le développement économique et le progrès social du pays.

Jamais l'existence de ce secteur n'a été en contradiction avec l'intérêt national.

Par contre, un affaiblissement des services public et nationalisé a toujours été annonciateur de reculs économiques, sociaux et culturels...

Quelles solutions pour sortir la France de la crise ?

L'existence de services publics et d'entreprises nationalisées qu'il faut améliorer, c'est évident, est un atout extraordinaire pour affronter la crise et la surmonter.

Capituler face à l'offensive dit "libérale" ce serait, à coup sûr, enfoncer encore plus le pays dans la crise et ses conséquences dramatiques.

Ce n'est pas la première fois que les travailleurs et travailleuses des PTT doivent faire face à des attaques mettant en cause le service public, l'unité des branches et son appartenance à la Fonction publique...

La CGT propose des solutions qui, enfin, mettraient un terme à la désastreuse gestion capitaliste du service public et qui, à partir d'une gestion budgétaire saine et rigoureuse, répondraient simultanément aux intérêts du service public, des usagers et du personnel.

Ce livre est le reflet, le produit et le témoin, des luttes tenaces que depuis toujours notre Fédération et le personnel des PTT mènent pour sauvegarder et améliorer un service vital pour la nation...

Ce livre est une contribution et un document qui expose, précise et explicite les positions et les propositions de la CGT.

C'est aussi un outil pour la lutte qui, du fait même de l'importance exceptionnelle des enjeux, va s'intensifier.

L'ambition première de notre Fédération en publiant cet ouvrage, c'est d'aider à faire comprendre pourquoi la défense du service public est une nécessité impérieuse"...

1995 - "**Poste et Télécoms : contre la privatisation, pour le service public**" - Supplément à "La Fédération des Posts et Télécommunications".

Extraits de la préface de **Maryse Dumas**, secrétaire générale.

"La communication est devenue un enjeu fondamental de société, de civilisation même, le mot n'est pas trop fort.

Le devenir de l'humanité dépend pour beaucoup des choix qui s'opèrent aujourd'hui dans un bras de fer complexe, entre, d'un côté, les forces de domination capitaliste et, de l'autre, les peuples, les salariés attachés à défendre la place de l'épanouissement humain, de la paix, du codéveloppement.

Dans ce contexte inédit, notre profession traverse des bouleversements qu'aucune génération antérieure n'aurait seulement pu imaginer.

La réforme Rocard-Quilès* n'a pas encore produit tous ses effets que de nouveaux enjeux se profilent à l'horizon immédiat.

Les restructuration des services, les transformations des modes de travail et des rapports au public, le bouleversement des règles de gestion déstabilisent nombre de situations, de façons de penser, de revendiquer.

Le besoin est grand de prendre du recul pour construire des repères d'action, des perspectives, à une profession qui, dans la tempête, reste exceptionnellement mobilisée en faveur de ses revendications et du service public.

Tel est le but de cet ouvrage, résultat d'un travail collectif de militants et militantes de la CGT PTT, prolongement d'une longue lignée d'écrits, livres et

brochures qui puisent leur richesse dans l'expérience du combat sans faille mené par notre fédération sur les deux fronts indissociables : les revendications, le service public.

Résister, proposer, revendiquer, agir forment un tout de l'action syndicale telle que nous la concevons. Notre préoccupation permanente du quotidien se nourrit de notre volonté de participer à la construction d'un avenir plus heureux pour les hommes et les femmes, où chacun, chacune ait toute sa place, la possibilité d'exprimer pleinement sa personnalité et sa créativité"...

...Et un quatrième livre, non écrit par la CGT, mais en juillet 1996, dans la collection "**Raconte-moi ... la Poste**" de La nouvelle Arche de Noé-Hemma éditions. Ce petit ouvrage, à destination des enfants, est préfacé par André Darrigrand, Président de La Poste.

Dans un chapitre consacré à "**La Poste et le service public**" on peut lire ce qui suit :

"La Poste est une entreprise publique avec des missions de service public. Comme toute entreprise, elle vend des produits et des services. Mais c'est aussi une entreprise qui rend des services à tous dans un esprit d'équité : ce sont les services publics. Ces services sont essentiels pour la cohésion économique et sociale du pays. Ainsi, si le prix du timbre est le même, que l'on écrive à sa voisine ou que l'on envoie une lettre dans un village de montagne isolé, c'est parce que l'une des missions de La Poste est d'assurer la collecte, le transport et la distribution du courrier partout en France, à des tarifs et une qualité de service similaires pour tous !

La Poste est aussi chargée d'acheminer la presse à des conditions tarifaires favorables. Au nom de la liberté et du pluralisme de l'information et

parce qu'elle joue un rôle éducatif, culturel et politique dans la formation du citoyen.

Elle contribue également à la constitution de la trésorerie de l'Etat (par le biais des fonds collectés sur les CCP) et au financement du logement social (à travers la collecte du livret A, livret d'épargne de La Poste).

Enfin, la contribution du réseau de La Poste à l'aménagement du territoire est fondamentale. L'existence de bureau de poste et la visite du facteur dans les campagnes permettent de lutter contre la désertification de certaines régions... Dans les banlieues, La Poste est aussi très active et participe notamment à l'insertion de la population défavorisée".

Le lecteur ou la lectrice du Relais appréciera sans aucun doute ce texte de 1996, les mots et expressions employés dans ce 4^e livre pourraient être les nôtres. Mais ces orientations, aussi justes soient-elles, ne sont jamais appliquées totalement, faute de moyens en crédits d'investissement et de personnel.

Chacun sera à même, en relisant les extraits des préfaces des trois livres de notre Fédération, publiés en 1979 - 1984 - 1995, de vérifier la justesse du diagnostic et des solutions proposées à l'époque, même si entre temps, il y a eu des bouleversements importants. Les mêmes sont toujours là pour imposer la loi du fric au service public postal dans la diversité de ses activités. Ce n'est pas toujours une histoire qui dépend de la "couleur politique", nous l'avons maintes fois vérifié. Aujourd'hui encore, usagers et personnels de La Poste, au delà de tous clivages, ont la capacité et les moyens de s'opposer à cette nouvelle tentative de privatisation de ce grand service public.

Bernard BOUCHE

**La loi n° 90568 du 2 juillet 1990 a été votée en séance du 27 juin, sur 575 votants, 285 pour (groupe socialiste), contre 30 (groupe communiste) et abstention bienveillante des groupes de droite, leur unique grief étant que la loi n'allait pas assez loin. Paul Quilès était ministre des PTT, Michel Rocard premier ministre et François Mitterrand, président de la République. Cette loi portait sur l'organisation du service public de La Poste et des Télécommunications, en fait leur séparation dans un processus de privatisation et d'affaiblissement du service public, avec la mise en cause des droits et garanties du personnel.*

Au colloque des Téléphonistes (en pages 10 et 11)

- 31 participants étaient adhérents de l'IHS. 16 adhésions ont été réalisées. Ce qui veut dire qu'à la fin du colloque, il y avait 47 adhérents à l'IHS, soit 40 % des participants !
- 75 livres qui publieront les travaux du colloques et tous les témoignages ont été souscrit. On peut dès maintenant les retenir auprès de l'IHS **au prix de 20 €, port compris.**

RETRAITÉS

Une conférence tournée vers l'avenir de la CGT, où son histoire a eu toute sa place !

115 délégués des sections retraitées et 40 responsables des syndicats départementaux ont participé les 7, 8 et 9 octobre 2008 à la 11^e conférence des retraités de la FAPT-CGT à la Londe les Maures.

Dans un vocabulaire adapté à la crise économique et sociale actuelle, notre ami Christian Klowskowsky a mis en relief la continuité syndicale et la syndicalisation. Il a montré que pour cela, il fallait développer un syndicalisme de proximité où toutes les asso-

ciations qui portent des valeurs culturelles et de solidarité proches de la FAPT-CGT avaient un rôle à jouer.

A ce titre, il a souligné "combien il était important de s'attacher à comprendre notre histoire"... il a aussi rappelé le rôle et le travail de l'IHS dans ce domaine. "Une adhésion faite à l'IHS, dit-il, peut entraîner une

adhésion ou réadhésion à la CGT, l'inverse est aussi possible, peut-être même plus dans ce sens là".

Serge Lottier, dans son intervention, a répondu que "Christian avait donné, là, tout son sens à notre travail : avec son



1^{er} décembre 1977 à Paris, grève interprofessionnelle.



Manifestation des retraités des PTT au Ministère le 9 avril 1987.



9 avril 1987.

* Sur le rôle des IHS, extrait de l'intervention de S. Lottier :

"... Leur rôle, c'est aussi de faire voir que l'histoire officielle cache ce qui la dessert, étale ce qui la sert.

C'est ce que nous avons essayé de faire depuis dix ans.

Aujourd'hui, nous nous posons la question : sommes-nous en capacité de contrebalancer les tendances dévastatrices de l'histoire telles que veut l'écrire et l'imposer Sarkozy.

Pour y répondre, appuyons nous sur du concret.

Rappelons-nous, au début des années 2000, la pression pour l'abandon du principe de la retraite par répartition au profit des fonds de pension.

Aujourd'hui, le krach boursier met en relief les dangers de ces fonds de pensions. Mais à l'époque, alors que la bourse était florissante, il a fallu batailler ferme avec nos certitudes de classe, pour que le courant ne nous emporte pas. Et bien, pour cette bataille, nous pensons avoir été utiles par nos articles, nos débats et la brochure sur l'histoire des retraités de notre ami Maurice Desseigne.

Je pense aussi à la riposte contre l'instrumentalisation de Guy Môquet, à la réponse que nous avons su donner à Sarkozy qui voulait balayer de l'histoire Mai 68. En vérité, ce 40^e anniversaire nous a permis de nous réapproprier notre histoire, notre grève..."

histoire, faire grandir la CGT d'aujourd'hui". Pour cela la création des IHS* dans la CGT a été une initiative décisive. Il sont le contre poison à la pensée dominante qui se sert de l'histoire pour cacher ou dénaturer ce qui la dessert !

Concernant l'actualité et la privatisation de la Poste, il rappelle que celle-ci n'est pas seulement un service public, c'est une institution, un pilier de la République, un symbole d'une société à vocation égalitaire : la privatisation ira dans le sens contraire. L'IHS va s'investir pour donner des éléments d'histoire, afin d'aider à la bataille actuelle, ce sera le cas du prochain Relais n°40. Après avoir livré quelques informations sur les initiatives en cours de l'IHS, il donne rendez-vous à la 12^e conférence, où sera présenté le livre : une histoire de la Fédération de 1945 à 1981.



Les téléphonistes et leurs luttes

Les 21 et 22 octobre 2008, à Marseille, dans la salle prêtée par le Conseil régional, à l'initiative de l'IHS-CGT-Fapt et de la Fédération, a eu lieu le colloque consacré aux téléphonistes du XX^e siècle et leurs luttes syndicales. 118 actrices de nombreux centraux, sont venues témoigner, débattre avec des opérateurs des centres d'appels et des chercheurs du CNAM².

Un grand succès !

Serge Lotier ouvre ce colloque en soulignant l'apport historique qu'il représentera pour servir aux luttes d'aujourd'hui, où les tentatives de déshumanisation du travail dans les centres d'appels n'ont rien à envier à ce qui existait il y a 50 ans dans les centraux téléphoniques

De 1900 à 1945, Pierre Lhomme nous invite à suivre les téléphonistes dans leurs premières luttes pour leur émancipation et l'égalité des salaires.

On sait que le téléphone passe sous monopole d'Etat en 1889. Le 1^{er} concours des téléphonistes organisé en 1890 s'adresse aux femmes. Le grade de Dames Employées naît à côté du grade de commis réservé aux hommes : 2 concours distincts, des épreuves iden-

tiques, mais des traitements inférieurs pour les Dames employées. Dès le début, la discrimination !

Dès 1918, elles revendiquent : « A travail égal salaire égal ».

D'origine paysanne, petite bourgeoise, elles ne sont pas préparées aux luttes syndicales. Toutefois, certaines se syndiquent au syndicat CGT (réformiste) des agents... Mais les militants sont hostiles à la revendication du salaire égal, que soutient la Fédération postale unitaire.

En riposte, elles créent, en 1924, le « Journal des Téléphones », 1^{er} journal syndical féminin, et « la ligue des dames-employées » en 1925.

Par leur 1^{er} arrêt de travail dans les centraux téléphoniques parisiens, le 21 septembre 1925, elles imposent un recul à l'administration et

obtiennent le passage sur le grade de commis à l'ancienneté le 30 janvier 1930. « C'est la première grande victoire féminine due à une lutte franche ».

Le téléphone se développe, les effectifs ne suivent pas, en 1934, Georges Mandel supprime des emplois, fait passer la semaine de 40 à 48 heures, les pressions sur les rendements se renforcent, les clients exigeants s'en prennent aux téléphonistes !

En 1936, elles obtiennent le passage de 2700 Dames employées en commis. C'est donc un conflit de plus d'une décennie « qui marquera l'histoire de la fédération » que mènent les téléphonistes.

Et durant l'occupation nombre d'entres-elles deviendront des Résistantes de l'ombre.

ciel, le BO de 1950, « machine de guerre infernale contre le personnel », dira Colette.

- Les conditions de travail sont lamentables :

« Inter 463 », je ne suis qu'un numéro ! Gestes rapides, saccadés, sonneries dans les oreilles, lumières clignotantes, paroles répétées comme un automate 7 heures par jour, 39 heures par semaine, 2 dimanches sur 4 ». Ce sont les allers et retours minutés, baisses de notes dont l'avancement dépend, sanctions de militants, d'auxiliaires, pour faits de grève en 1953 etc.

- La CGT est souvent seule à organiser l'action :

Le dimanche 21 juin 1953, la Fédération tient la « 1^{re} conférence nationale des téléphonistes » présidée par Madeleine Coin.



Colette Duynslaeger

1945 - 1976 Colette Schwartz poursuit cette rétrospective en s'appuyant sur 91 contributions écrites.

Après la guerre la politique de rentabilité s'accroît :

- Embauche massive d'auxiliaires, jeunes malléables et corvéables à merci ;

- Organisation taylorienne du travail : le calcul du rendement est réglementé dans un texte offi-

Un appel à l'action est lancé pour la réduction du temps de travail, la double compensation du travail du dimanche. La presse s'en fait l'écho.

- Les sections syndicales CGT se structurent : réunions, cahiers revendicatifs, tracts, bulletins de sections. Les actions se multiplient, décidées avec le personnel : grèves des « petits bâtons », grève des dimanches, grève du zèle. « L'action syndi-



es du XX^e siècle es syndicales

cale, c'est la ténacité, la persévérance de tous les jours, les difficultés soudent».

Le rapport de forces se construit, l'administration recule, le 1^{er} CTP sur les conditions de travail des téléphonistes se tient le 30 novembre 1955.

– Les chercheurs constatent « La névrose des téléphonistes ».

En 1956, le Dr Guillant publie une étude² : « les éléments les plus pathogènes relevés sont le rendement et la surveillance ».

Lessivées, saoulées par les cadences... il y aura beaucoup de dépressions et trois suicides, rapporte un témoignage écrit.

D'autres études suivront et serviront d'appui aux luttes des Centres de Renseignements Téléphoniques (CRT).

– Puis c'est la grève de 1968, les téléphonistes obtiennent la réduction du temps de travail de 2 à 3h 15 selon les centres et la double compensation des dimanches et fériés.

La contribution de Colette sera suivi d'une trentaine d'interventions,

elles permettront un échange fructueux entre les téléphonistes d'hier, les agents des CRT et les salariés actuels des centres d'appels.

Automatisation et reclassement des téléphonistes

Avec l'automatisation, « Les téléphonistes seront confrontées à l'un des plus gigantesques transferts d'emplois et de licenciements du siècle », a souligné Serge Lottier.

François Briand, en s'appuyant sur les régions de Dijon et Rouen, traitera du plan de reclassement élaboré par l'Administration. Il concerne 20 000 téléphonistes, 7 000 auxiliaires qui sont les plus fragilisées. Toutes les mutations sont bloquées.

La Fédération CGT élabore un programme revendicatif « *Le progrès technique doit profiter au personnel et aux usagers* »

– 35 heures, retraite à 55 ans, amélioration des conditions de travail.

– Tout le personnel doit être reclassé dans la résidence.

– Refus de tout licenciement d'auxiliaires.

Les militants font preuve d'une grande responsabilité pour faire respecter les droits du personnel, veiller à l'intégration des téléphonistes reclassées dans les services administratifs, bureaux de postes, CRSF. Mais si certaines auxiliaires obtiennent leur titularisation, d'autres seront licenciées.

La table ronde sur le thème « *Transformation du travail et émancipation* »

Elle réunie : **Maryse Dumas**, secrétaire confédérale CGT, **Yves Clot**, titulaire de la chaire de psychologie du travail au CNAM, **Alice Roupy et Jacob Charton**, syndicalistes CGT des centres d'appels, **Nicole Chalot**, IHS CGT-Fapt, et **Elyane Bressol**, présidente de l'IHS confédéral CGT, qui anime les débats.

Ils s'ouvrent sur un constat : les téléphonistes étaient fières d'appartenir au service public, « *on se sentait utile* » dira Nicole Chalot. Dans les centres d'appels, cette utilité n'est plus ressentie !

Les opérateurs, Alice Roupy et Jacob Charton, évoquent leurs objectifs de vente, la pression des « coach », les écoutes permanentes, les paroles incontestables à prononcer, l'isolement.

Yves Clot expliquera comment l'insatisfaction accumulée pourrit la vie. « *Ce n'est pas l'être humain qu'il faut soigner, c'est le travail* ».

Pour Maryse Dumas, il est nécessaire de mettre en débat la question du contenu du travail, son sens, sa finalité, son



organisation pour arriver au travail bien fait et créer les conditions d'émancipation des hommes et des femmes par leur travail au travers des luttes collectives...

Ces interventions seront entrecoupées de celles de la salle.

Le temps manquera. L'intérêt suscité par les questions posées prouve que le colloque a répondu au but qu'il se fixait à l'ouverture de ces journées : « *servir les luttes d'aujourd'hui* ».

Colette Duynslaeger, secrétaire générale de la Fapt, conclura ces deux journées en soulignant que « *ce colloque dépasse les espérances de l'IHS* ». Sa réussite nécessite de lui donner un prolongement. Les travaux de l'IHS Fapt contribuent à la réflexion sur les actions des centres d'appels. La participation de ces derniers à la journée du 7 octobre « pour un travail décent » démontre que si le travail se transforme, les personnels concernés ont la volonté de s'inscrire dans la continuité des luttes des téléphonistes pour le respect de leur dignité. Elle termine en annonçant que la Fédération fêtera dignement le 10^e anniversaire de l'IHS, les 16 et 17 décembre 2008 lors du conseil national.

Yveline JACQUET

1. Ce colloque fera l'objet d'un livre où seront publiés tous les témoignages.

2. Les travaux du Dr Guillant sont publiés sous le titre « *Le drame humain du travail* » préfacé par Yves Clot, chez Érés.



Hommage à Emile QUERE, une biographie de François Briand

Lors du colloque sur la Bataille des Techniciens, les 9 et 10 mai 2006, plusieurs intervenants ont souligné le rôle prépondérant joué par Emile QUERE dans la préparation et le déroulement de cette lutte. Ils ont également indiqué que leur engagement militant à la CGT était pour une grande part dû à l'intervention et au soutien de tous les instants de leur camarade.

Emile s'en est allé en 1978, juste à la fin de la Bataille des Techniciens, lorsque la CFDT et la FNT réunifiées ont renoncé à la lutte. Il a eu le temps d'apprécier les acquis revendicatifs résultats de son engagement, de son acharnement et de sa persévérance à mobiliser, à rassembler.

Son activité militante au sein de la Fédération CGT des PTT rayonnait au-delà des Installations, AI, CIEM, Ouvriers d'Etat. Son autorité était reconnue, appréciée dans les autres Fédérations de Fonctionnaires et crainte dans les sphères ministérielles.

A l'IHS, nous avons pensé qu'il fallait rassembler ces hommages, les inscrire dans un document spécifique(*). De plus cette initiative coïnciderait avec le 30^e anniversaire de sa disparition.

Nous partageons les sentiments exprimés par Georges FRISCHMANN, Secrétaire Général de la Fédération lors de l'hommage rendu le jour de son inhumation (Le TECHNICIEN Août -Septembre 1978) :

"Il n'aurait jamais accepté sans en rire que l'on parle de l'exemple qu'il a donné et qu'il faut suivre. Et pourtant, il aura laissé une empreinte durable parmi tous les militants qu'il a contribué à former, et très précisément par l'allant, la combativité, la riposte immédiate à l'adversaire de classe et à ses soutiens, par la passion de l'étude aussi pour toujours mieux répondre aux questions et mieux contrer les offensives du pouvoir."

une meilleure compréhension des diverses facettes du personnage, au travail, durant sa vie militante, dans l'intimité de sa famille.

Mimile se racontait peu. Madeleine, son épouse nous a permis d'avoir la confirmation de ce que nous connaissions et de mieux appréhender les faces cachées du personnage. Des militants très proches ont bien voulu, à leur façon, en quelques mots, nous confier leurs appréciations. Leurs chemins se sont croisés au hasard des luttes syndicales, nourrissant des parcours communs. Ils expriment un sentiment partagé : leurs vies militantes n'auraient pas existé avec une telle intensité et richesse sans la découverte puis l'accompa-



Emile Quéré

et Nicole CHALAT nous apportent leur éclairage. Quant à Serge LOTTIER, le duettiste, le complice, il traduit dans la préface tout ce que la proximité d'un camarade de cette envergure a pu lui apporter. Chez tous, derrière les mots, perce une réelle émotion.

Emile QUERE est né le 8 Février 1920 à LE GOURAY, près de PLENE-JUGON, dans les Côtes du Nord, aujourd'hui Côtes-d'Armor. Il aimait rappeler ses racines bretonnes. (QUERE signifie Cordonnier en Breton).

Mimile a eu une vie courte. Il est décédé le 31 Août 1978, à l'âge de 58 ans. Il repose depuis le 4 Septembre 1978 dans le cimetière de LANGUEUX, près de SAINT-BRIEUC. Les militants des Côtes-d'Armor ont obtenu qu'une rue porte son nom.

* Cette brochure de 48 pages peut être commandée à l'IHS-FAPT-CGT à Montreuil, son prix : 5 €



Décembre 1970, lors de la conférence nationale des Techniciens

Pour mieux connaître Emile, cette biographie nous fait découvrir les différents moments de sa vie. Imbriqués, dépendants les uns des autres, ils contribuent à

gnement de Mimile, leur camarade, leur frère. À cet effet, les témoignages divers de Jean BLANCHON, Albert LEGUERN, Louis VIANNET, Henri DUROU



Abonnement au RELAIS

Quatre numéros, envoyés au domicile du souscripteur, pour 15 € par an

Nom Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Je souscris un abonnement à la revue de l'Institut d'Histoire sociale CGT - PTT, le Relais et règle la somme de 15 €.

Date..... Signature

Bulletin à envoyer à IHS-CGT-PTT 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex, accompagné d'un chèque établi à l'ordre IHS-CGT-PTT.